

Chambre et auront été reproduites par les journaux du pays, pas un homme, qu'il soit expert ou non, en écritures, ne trouvera qu'il y a la moindre ressemblance entre mon écriture et celle de ces lettres anonymes, et je demande à Dieu, pour l'honneur du parlement canadien et du pays, qu'il n'y ait pas dans cette chambre un député qui ne puisse en dire autant.

Sir ADOLPHE CARON: J'ai à peine besoin d'exprimer le profond regret que j'éprouve en voyant ramener de nouveau, cet après-midi, une affaire que j'ai considérée depuis le commencement, comme une chose personnelle entre le Dr Montague et moi-même. Je regrette surtout que l'honorable député qui a fait la déclaration que vous avez entendue, bien qu'il soit venu à mon siège, ici, pour me dire qu'il avait cette déclaration à faire, n'ait pas jugé nécessaire, vu qu'il voulait se servir de renseignements qu'il considérait comme provenant de moi-même, de me soumettre cette déclaration avant de la faire à la Chambre.

M. MONTAGUE: Et ne m'en ait pas aussi donné avis.

Sir ADOLPHE CARON: Et n'ait pas donné avis de son intention d'intervenir dans cette affaire. Mais, M. l'Orateur, je ne crois pas que la déclaration faite par l'honorable monsieur, change en quoi que ce soit, l'état de la question aux yeux de la Chambre et du pays.

Je crois devoir présentement exprimer le profond regret que j'éprouve en voyant le nom de Son Excellence mêlé à une affaire de cette nature. Mais je sais que tout membre de cette Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, est convaincu que si Son Excellence a consenti à s'occuper de cette affaire, c'est à cause du fait qu'elle concernait deux hommes qui étaient ses conseillers constitutionnels, et qui siégeaient dans le cabinet à côté du premier ministre qu'il avait chargé de la responsabilité de la conseiller.

Je dirai maintenant, sans vouloir discuter la déclaration faite par le député de York-ouest, que je suis prêt à soutenir l'explication que j'ai donnée, l'autre jour, à la Chambre. J'ai reçu du Dr Montague une déclaration niant qu'il eût été mêlé à cette affaire des lettres anonymes. En outre, l'honorable monsieur m'a expliqué les circonstances qui avaient porté à croire à sa participation. J'ai déclaré ouvertement et franchement à la Chambre, comme je l'ai fait au gouverneur général dans une lettre signée par moi, que j'acceptais cette dénégation, et je répète la même chose aujourd'hui. Or, du moment que les deux parties intéressées avaient réglé cette affaire comme elle l'a été, il aurait mieux valu l'abandonner où nous l'avons laissée, nous-mêmes, après que le gouverneur général eut donné non pas sa sanction, mais son opinion, qu'elle était réglée d'une manière satisfaisante, comme je déclare de nouveau qu'elle l'a été.

M. LAURIER: La Chambre, j'en suis sûr, comprendra de suite que je n'ai pas l'intention de faire même allusion au petit incident dont nous avons été les témoins. Je me lève seulement pour m'occuper de la déclaration que l'honorable monsieur qui dirige la Chambre vient de faire au sujet des négociations qui se poursuivent entre le premier ministre et certaines personnes en vue de reconstituer le cabinet. Si j'ai bien compris l'honorable

M. MONTAGUE.

monsieur, il nous a dit que des négociations se poursuivaient actuellement avec certaines personnes; qu'elles étaient arrivées à un certain degré d'avancement et qu'elles n'étaient pas encore terminées; mais qu'il espérait que demain, il serait en état d'annoncer à la Chambre la formation complète du cabinet. Dans ces circonstances, mon devoir est de n'élever aucun obstacle sur le chemin du premier ministre, et je ne m'opposerai pas à la motion de l'honorable monsieur. Mais l'honorable monsieur pourrait, peut-être, dire à la Chambre, si rien ne l'en empêche, s'il est vrai que certains messieurs, qu'il nous représentait, il y a une semaine, comme ne devant plus servir sous le premier ministre actuel, ont cru depuis faire mieux ou plus mal—je ne dirai pas lequel—mais ont cru, dans tous les cas, devoir agir autrement et ont fait maintenant la moitié du chemin qui conduit au bercail. C'est le seul renseignement que je voudrais obtenir actuellement.

Sir ADOLPHE CARON: Si je pouvais donner aujourd'hui ce renseignement, je n'aurais guère besoin de demander à l'honorable chef de la gauche de consentir à un ajournement de la Chambre jusqu'à demain. Mais je dirai à mon honorable ami que je ne le priverai pas de ce renseignement plus longtemps que jusqu'à demain, à trois heures, et je suis sûr que l'honorable monsieur ne serait pas satisfait, vu qu'il a consenti à l'ajournement, si je lui donnais avant demain quelques informations, puisque je pourrai alors lui donner le résultat entier des négociations que j'ai déjà promis.

La motion est adoptée, et la Chambre lève sa séance à 3 heures 50 m. p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 15 janvier 1896.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRIÈRE.

NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le greffier de la Chambre des Communes a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat de l'élection du député suivant:

Edward-Gawler Prior, pour le district électoral de Victoria, C.A.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ.

Edward-Gawler Prior, éor, député du district électoral de Victoria, C.A., est présenté par l'honorable M. Daly et M. Mara.

DÉMISSIONS DE MINISTRES.

Sir ADOLPHE CARON: M. l'Orateur, avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire faire à la Chambre une communication. Je crois devoir ajouter que la communication que je vais faire a été soumise au gouverneur général par le premier ministre, et je suis autorisé à dire que son contenu,